



© Commune des Premiers Sapins

*Commune des Premiers Sapins (25)
Construction d'une maison des services
Architecte : Jean-Michel Lhomme (25)*

Découvrez le programme Effilogis sur
www.affilogis.fr

**COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**



COLLECTIVITÉS

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE ?

- ▶ **Mobilisez l'aide à la construction** de bâtiments à énergie positive (BEPOS) et biosourcés.
- ▶ **Aide financière:**
- ▶ **Jusqu'à 200 000 €** pour les travaux
- ▶ **Jusqu'à 60 000 €** de bonus pour la production d'énergie renouvelable
- ▶ **Jusqu'à 20 000 €** de bonus sur l'approche environnementale (gestion de l'eau - végétalisation - biodiversité)
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

**CONSTRUCTION DE
BÂTIMENTS PUBLICS**

AIDE AUX PROJETS 2022

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

L'AIDE

L'aide s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics proposant des constructions de bâtiments tertiaires. Les opérations éligibles concernent les projets implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « TRAVAUX ».

Seuls les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'aide complète en phase programmation ou études avant le 31 décembre 2021 sont éligibles.

- Pour déposer votre demande : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique et des caractéristiques techniques du projet.

CONDITIONS TECHNIQUES



- **Performance énergétique** : bâtiment à énergie positive selon les règles BEPOS Effinergie 2017* disponibles sur le site de l'association Effinergie www.effinergie.org.

Niveau E3 a minima (avec garde-fous sur Bbio et Cep) et production minimale d'énergies renouvelables.

- **Confort d'été** : justification d'un bon confort estival et fourniture d'une simulation thermique dynamique.
- **Carbone** : fourniture d'un calcul carbone complet selon le référentiel E+C-.
- **Qualité de l'air intérieur** : ventilation double-flux exigée.
- **Matériaux biosourcés** : justification du niveau 3 du label national « Bâtiments biosourcés ».
- **Perméabilité à l'air** : obligation de mesure à réception des travaux avec niveau à respecter : $Q_{Pasurf} < 0,6 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$

AIDES ATTRIBUÉES

- Aide aux travaux :

Objectifs du projet	Niveau énergétique E3	Niveau énergétique E4
Matériaux biosourcés (masse > 36 kg/m ² SDP)	15 % des coûts retenus Aide plafonnée à 150 000 €	20 % des coûts retenus Aide plafonnée à 200 000 €

- Bonifications d'aide :

- Énergies renouvelables
 - Géothermie : +20% d'aide
 - Bois énergie : +10% d'aide
 - Solaire thermique : +10 % d'aide
- Environnement
 - Gestion de l'eau-végétalisation-biodiversité : +10% d'aide

- Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

Les conditions détaillées sont disponibles sur : www.effilogis.fr

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique après expertise*.

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers et instruction au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

9 avril 2022 - Désignation des lauréats en septembre 2022

2 septembre 2022 - Désignation des lauréats en novembre 2022

31 décembre 2022 - Désignation des lauréats début 2023

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

POUR DÉPOSER UN PROJET

Le dossier de candidature peut être sollicité à l'adresse effilogis@bourgognefranchecomte.fr

Il est à compléter par le candidat et à envoyer à l'adresse suivante :
Madame la Présidente
du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
Service Efficacité Énergétique et Bâtiment
4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX

* Voir conditions détaillées des aides.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour constituer votre dossier et pour obtenir des renseignements techniques et administratifs, contactez :

- Alexandre Perrot
alexandre.perrot@bourgognefranchecomte.fr
03 63 64 21 42